

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA RENTREE 2020-2021

Dates et heures par classe rentrée septembre 2020

- Mardi 1^{er} septembre :
 - CM2 / CM1 / CE2 : 08h45
 - CE1 / CP / GS : 09h15
 - MS : 09H45
- Mercredi 2 septembre :
 - Petite section : 9h15 (Nom de famille de A à L)
- Jeudi 3 septembre :
 - Petite section : 9h15 (Nom de famille de M à Z)

La rentrée des PS se fait sur 2 jours. Tous les élèves de PS se retrouveront ensemble le vendredi 4 septembre à 8h45

.....

Pour tous les élèves, selon les inscriptions que vous aurez faites :

- *La cantine sera assurée dès le mardi 1^{er} septembre*
- *L'étude du soir (CM2 au CE1) et la garderie du soir (CP/GS/MS) démarreront dès le mardi 1^{er} septembre.*
- *La garderie du matin démarrera le jeudi 3 septembre (pour les PS le vend. 4 sept)*
- *La garderie du soir (PS) démarrera le jeudi 3 septembre*
-

.....

Dates des réunions des parents (sans les enfants - pas de garderie)

Les polos de sport (10 €) seront vendus par l'APEL lors des réunions des classes du Primaire

Réunions des parents des CM2/CM1/CP : le mardi 8 septembre de 18h30 précises à 20h00

Réunions des parents des CE2/CE1/GS : le mardi 15 septembre de 18h30 précises à 20h00

Réunion des parents des MS/PS : le jeudi 24 septembre de 18h30 précises à 20h00

RAPPEL :

- Les enfants devront le jour de la rentrée apporter l'ensemble des fournitures demandées par leur enseignante (listes et lien SCOLEO toujours disponibles sur le site de l'école).
- Les enfants devront porter leurs tabliers dès le premier jour. Ceux commandés par vos soins chez BOBINE seront remis aux enfants, par leur enseignante, le jour de la rentrée.

→ voir verso

Documents uniquement téléchargeables sur le site de l'école

www.ecolesaintpierredechaillot.fr (page d'accueil) :

- le règlement financier 2020-2021
 - le mode et les dates de règlement de la facture annuelle
 - les informations sur la pastorale à l'école en lien avec la Paroisse Saint-Pierre de Chaillot **et** une circulaire de la paroisse
 - le projet éducatif/organisation générale/règlement intérieur de l'école (*lire la page 6 avec votre enfant et signer avec lui la dernière page à remettre à l'enseignante le jour de la rentrée*)
 - circulaire de l'assurance scolaire et extra-scolaire « Saint-Christophe Prévoyance » avec un lien vous permettant de télécharger l'attestation d'assurance scolaire de votre enfant
 - la liste des activités péri-scolaires payantes
- Les formulaires d'inscription seront téléchargeables sur le site à partir du jeudi 27 août. Aucun bulletin ne sera distribué à l'école.**
- les dates importantes à retenir, le calendrier des vacances scolaires et jours non travaillés ainsi que les dates des concertations des enseignantes : **seul document joint (feuille jaune) et téléchargeable.**

Documents ci-joint à compléter et à remettre à l'enseignante le jour de la rentrée (ne pas omettre de les dater et signer) :

- le contrat de scolarisation 2020-2021, 2 par enfant (*remettre les 2 exemplaires signés par les responsables de l'enfant avec la mention « lu et approuvé » ; 1 exemplaire vous sera retourné après signature du chef d'établissement*)
- la fiche individuelle (**feuille bleue**), 1 par enfant
- les autorisations parentales (**feuille rose***), 1 par enfant
- l'inscription à la demi-pension et à l'étude/garderie du soir (feuille orange*), 1 par enfant
- le choix du mode de règlement de la facture de l'école, 1 par famille (feuille mauve) : à compléter par les nouvelles familles uniquement.
- la circulaire de l'APEL (page 2 à compléter), 1 par famille

* dans le cas de familles séparées, ces documents sont adressés aux 2 parents, merci de n'en remplir qu'un seul.